



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA LOZERE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPECIAL N° 28 / 2011

ANNÉE : 2011

**DIFFUSE LE
26 octobre 2011**

SOMMAIRE

Prefecture de la Lozere

SECRETARIAT GENERAL

Arrêté N °2011298-0004 - Arrêté portant subdélégation de signature de M Noël TORRES, directeur départemental de la sécurité publique de la Lozère, à des fonctionnaires placés sous son autorité	1
Avis - AVIS de recrutement de 3 postes d'agents des services hospitaliers qualifiés au Centre Hospitalier de MENDE	3
Avis - AVIS de recrutement de 4 postes d'adjoints administratifs hospitaliers au Centre Hospitalier de MENDE	4



PREFET DE LA LOZERE

PREFECTURE
Direction départementale
de la sécurité publique

Arrêté n° 2011298-0004 du 25 octobre 2011
portant subdélégation de signature de M Noël TORRES,
directeur départemental de la sécurité publique de la Lozère,
à des fonctionnaires placés sous son autorité.

Le préfet de la Lozère
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier du Mérite agricole

- Vu** le code de la route ;
- Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi n° 84.16 du 11 janvier portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 93.1031 du 31 août 1993 modifié, portant création et organisation des directions départementales de la sécurité publique et notamment son article 6 ;
- Vu** le décret n° 95.1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du président de la République en date du 14 septembre 2011 portant nomination de M. Philippe VIGNES en qualité de préfet de la Lozère ;
- Vu** l'arrêté ministériel n° 1106 du 15 octobre 2008 portant nomination de M. Noël TORRES, commissaire principal, en qualité de directeur départemental de la sécurité publique de la Lozère et chef de la circonscription de sécurité publique de Mende à compter du 10 novembre 2008 ;
- Vu** l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2011279-0008 du 6 octobre 2011 accordant délégation à M. TORRES, à l'effet de procéder à l'immobilisation et à la mise en fourrière d'un véhicule pendant une durée maximum de 7 jours ;
- Vu** l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2011279-0008 du 6 octobre 2011 précisant que les dispositions du 1 de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, selon lesquelles le délégataire peut subdéléguer sa signature à ses subordonnés s'appliquent aux seules dispositions de l'article 2 de l'arrêté précité et que M. TORRES devra définir par arrêté ou par décision prise au nom du préfet, la liste de ses subordonnés ;

ARRETE

Article 1 :

En application des dispositions de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2011279-0008 du 6 octobre 2011, et à compter de la publication du présent arrêté, M. Noël TORRES, directeur départemental de la sécurité publique, déclare que les pouvoirs introduits à l'article 2 de l'arrêté précité concernant la faculté de procéder à l'immobilisation et la mise en fourrière d'un véhicule pour une durée maximum de 7 jours sont subdélégués aux fonctionnaires suivants :

Adresse postale : PREFECTURE DE LA LOZERE - 2, Rue de la Rovère - 48005 MENDE CEDEX
Téléphone : 04-66-49-60-00 - Télécopie : 04-66-49-17-23
Site internet : www.lozere.pref.fr

1

- Commandant FERNANDES Philippe – affecté à la DDSP de la Lozère
- Capitaine GAILLARD Michel – affecté à la CSP de Mende
- Capitaine CHALDOREILLE Nathalie – affecté à la CSP de Mende
- Major ROULLET MATTON Patrick – affecté à la CSP de Mende
- Major PIGNY Nicolas – affecté à la CSP de Mende
- Major MOST Matthieu – affecté à la CSP de Mende
- Brigadier Chef DUMAS Sébastien – affecté à la CSP de Mende
- Brigadier Chef SANDRART Bruno – affecté à la CSP de Mende
- Brigadier ALRIC Philippe – affecté à la CSP de Mende
- Brigadier ESTEBAN Jean-Denis – affecté à la CSP de Mende
- Brigadier MESTRE Romain – affecté à la CSP de Mende

Article 2 :

Le directeur départemental de la sécurité publique de la Lozère est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 -

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Lozère.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental de la sécurité publique,

SIGNE

Noël TORRES



CENTRE HOSPITALIER DE MENDE

Avenue du 8 Mai 1945
48000 MENDE
Tél : 04 66 49 49 49
Fax : 04 66 49 47 40

Mende, le 17 octobre 2011

AVIS DE RECRUTEMENT

En application des dispositions du décret n° 2004-118 du 6 Février 2004 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière, le Centre Hospitalier de MENDE va pourvoir **3 postes d'agents des services hospitaliers qualifiés**.

Aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.

La sélection des candidats, confiée à une commission composée de trois membres, se fera au vu d'un dossier de candidature comportant une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée. Au terme de l'examen du dossier de chaque candidat, la commission auditionnera ceux dont elle a retenu la candidature. Cette audition sera publique. La commission se prononcera en prenant en compte notamment des critères professionnels.

A l'issue des auditions, la commission arrêtera, par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes. Les candidats seront nommés dans l'ordre de la liste.

Les dossiers de candidature devront parvenir à la direction de l'établissement avant **le 17 décembre 2011**.



CENTRE HOSPITALIER DE MENDE

Avenue du 8 Mai 1945
48000 MENDE
Tél : 04 66 49 49 49
Fax : 04 66 49 47 40

Mende, le 17 octobre 2011

AVIS DE RECRUTEMENT

En application des dispositions du décret n° 2004-118 du 6 Février 2004 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière, le Centre Hospitalier de MENDE va pourvoir **4 postes d'adjoints administratifs hospitaliers**.

Aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.

La sélection des candidats, confiée à une commission composée de trois membres, se fera au vu d'un dossier de candidature comportant une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée. Au terme de l'examen du dossier de chaque candidat, la commission auditionnera ceux dont elle a retenu la candidature. Cette audition sera publique. La commission se prononcera en prenant en compte notamment des critères professionnels.

A l'issue des auditions, la commission arrêtera, par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes. Les candidats seront nommés dans l'ordre de la liste.

Les dossiers de candidature devront parvenir à la direction de l'établissement avant **le 17 décembre 2011**.